



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL de la commune de LONGPONT

Séance du 24 février 2021

REPUBLIQUE FRANCAISE		
DEPARTEMENT AISNE		
Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
10	10	10
Date de convocation : 17.02.2021		
Date d'affichage : 17.02.2021		

Le vingt-quatre février deux mille vingt et un à 20 h, le Conseil Municipal de Longpont, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de M. Gilles DAVALAN, Maire.

Présents : M. Bruno DELBENDE, M. Patrice THEVENON, Mme Carole SIEKANIEK, Mme Isabelle VERDUN, M. Edouard MOQUET, Mme Julia LISON, M. Thierry GAUTHIER, M. Patrice ROULLET de la BOUILLERIE, M. Antoine COURTIER

Secrétaire : Mme Carole SIEKANIEK

01 Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 25.11.2021

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité

02 – Subvention DETR

Le Conseil municipal après en avoir délibéré sollicite de l'Etat pour le remplacement des huisseries de la mairie et de l'école, une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux de 60 % du montant H.T des travaux.

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

Coût des travaux : 87 484.62 € TTC

Montant de la subvention DETR demandée : 43 742.31 €

03 – Tarif concessions

Après échange de vue le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer le prix des concessions comme suit :

Concessions

Concession trentenaire simple : 400 €

Concession trentenaire double : 800 €

Concession avec caveau existant

Concession trentenaire simple : 400 €

Concession trentenaire double : 800 €

La remise en état de ces concessions reste à la charge du concessionnaire

Columbarium

Alvéole columbarium trentenaire : 400 €

Cette délibération annule et remplace les précédentes délibérations sur le sujet.

04 – Emprunt

Le Président de séance donne connaissance, aux Membres présents, du projet envisagé par la Collectivité, objet de la présente demande de financement, à savoir : enfouissement des réseaux Route de Chavigny et Impasse les Terres de la Grille.

Il expose que ce projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont il soumet le mémoire justificatif et dont le devis s'élève à 286 192.03 € HT.

Les Membres présents, après avoir entendu l'exposé du Président et après un échange de vues :

1° - Prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté,

2° - Déterminent, comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet :

Montant du Devis :	286 192.03 €
Subvention (s) :	145 749.56 €
Court terme FCTVA	
Autofinancement	140 442.057 €
Emprunt sollicité au C.A.M. :		
* PRET MOYEN TERME	80 000.00 €

et décident de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, l'attribution d'un prêt de 80 000 Euros, au **taux fixe en vigueur à la signature du contrat** et dont le remboursement **s'effectuera en 5 années à partir de 2021 par périodicités trimestrielles**
- **Frais de dossier : 80 €**

3° - Ouvrent au budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants,

4° - Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

5° - Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, M. Gilles DAVALAN pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

05 - Approbation du rapport de la CLECT de la CCRV

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, le code général des impôts notamment l'article 1609 nonies C IV du CGI, le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des Conseils municipaux,

Considérant que la CLECT s'est réunie le 18/12/2020 pour évaluer les AC liées au transfert de la compétence transport.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

APPROUVE le rapport de la CLECT du 18/12/2020 de la Communauté de communes Retz-en-Valois tel qu'il est annexé à la présente délibération.

CHARGE et DÉLÈGUE Monsieur le Maire, ou son représentant, aux fins d'exécution de la présente.

06 – Questions diverses

L'enfouissement des réseaux Hameau de la Grange sera réalisé en 2021/2022. Les années suivantes l'enfouissement sera réalisé Hameau de Beaurepaire et la fin du village en direction de Beaurepaire puis Hameau de la Grille.

Des travaux de voirie vont être réalisés rue Saint Louis et à l'entrée de la rue des Tourelles. La réfection de la voirie Hameau de la Grange sera réalisée une fois les travaux d'enfouissement terminés

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h

Gilles Davalan, Maire	Patrice Thevenon, Maire-Adjoint	Bruno Delbende, Maire-Adjoint
Carole SIEKANIEK	Isabelle VERDUN	Edouard MOQUET
Julia LISON	Thierry GAUTHIER	Patrice ROULLET de la BOUILLERIE
Antoine COURTIER		